

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

#### Décision du 17 septembre 2009 portant modification au répertoire des groupes génériques mentionné à l'article R. 5121-5 du code de la santé publique

NOR : SASM0920187S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5121-1, L. 5121-10, R. 5121-5 et suivants ;

Vu la décision du 8 juin 2007 modifiée portant inscription au répertoire des groupes génériques mentionné à l'article R. 5121-5 du code de la santé publique,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe I du répertoire des groupes génériques, tel que fixé par la décision du 8 juin 2007 susvisée est modifiée comme suit :

#### I. – CRÉATION DE GROUPE(S) GÉNÉRIQUE(S)

Dénomination commune :

**DOXAZOSINE (MÉSILATE DE)**

**Voie orale**

Groupe générique : DOXAZOSINE (MESILATE DE) équivalant à DOXAZOSINE 4 mg – **ZOXAN LP 4 mg, comprimé à libération prolongée.**

	SPÉCIALITÉS pharmaceutiques	EXCIPIENT à effet notoire
R	ZOXAN LP 4 mg, comprimé à libération prolongée, PFIZER HOLDING FRANCE, PFIZER (exploitant).	
G	DOXAZOSINE TEVA 4 mg, comprimé à libération prolongée, TEVA SANTE.	

Dénomination commune :

**FAMCICLOVIR**

**Voie orale**

Groupe générique : FAMCICLOVIR 125 mg – **ORAVIR 125 mg, comprimé pelliculé.**

	SPÉCIALITÉS pharmaceutiques	EXCIPIENT à effet notoire
R	ORAVIR 125 mg, comprimé pelliculé, NOVARTIS PHARMA SAS.	Lactose.
G	FAMCICLOVIR TEVA 125 mg, comprimé pelliculé, TEVA SANTE.	

	SPÉCIALITÉS pharmaceutiques	EXCIPIENT à effet notoire
G	BUDESONIDE TEVA 1 mg/2 ml, suspension pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose, TEVA SANTE.	
G	BUDESONIDE TEVA CLASSICS 1 mg/2 ml, suspension pour inhalation par nébuliseur en récipient unidose, TEVA SANTE.	

Groupe générique : BUFLOMEDIL (CHLORHYDRATE DE) 150 mg – **FONZYLANE 150 mg, comprimé pelliculé.**

« La spécialité générique ci-après est modifiée : »

	SPÉCIALITÉS pharmaceutiques	EXCIPIENT à effet notoire
G	BUFLOMEDIL TEVA 150 mg, comprimé pelliculé, TEVA SANTE.	Amidon de blé.

« La spécialité générique ci-après est supprimée suite à une modification de dénomination : »

	SPÉCIALITÉS pharmaceutiques	EXCIPIENT à effet notoire
G	BUFLOMEDIL MERCK 150 mg, comprimé pelliculé.	

Groupe générique : BUPRENORPHINE (CHLORHYDRATE DE) 0,4 mg – **SUBUTEX 0,4 mg, comprimé sublingual.**

« La spécialité générique ci-après est supprimée suite à une modification de dénomination : »

	SPÉCIALITÉS pharmaceutiques	EXCIPIENT à effet notoire
G	BUPRENORPHINE MERCK 0,4 mg, comprimé sublingual.	

Groupe générique : BUPRENORPHINE (CHLORHYDRATE DE) 2 mg – **SUBUTEX 2 mg, comprimé sublingual.**

« La spécialité générique ci-après est supprimée suite à une modification de dénomination : »

	SPÉCIALITÉS pharmaceutiques	EXCIPIENT à effet notoire
G	BUPRENORPHINE MERCK 2 mg, comprimé sublingual.	

Groupe générique : BUPRENORPHINE (CHLORHYDRATE DE) 8 mg – **SUBUTEX 8 mg, comprimé sublingual.**

« La spécialité générique ci-après est supprimée suite à une modification de dénomination : »

	SPÉCIALITÉS pharmaceutiques	EXCIPIENT à effet notoire
G	BUPRENORPHINE MERCK 8 mg, comprimé sublingual.	

« Les spécialités génériques ci-après sont supprimées suite à une modification de dénomination : »

	SPÉCIALITÉS pharmaceutiques	EXCIPIENT à effet notoire
G	ZOLPIDEM IVAX 10 mg, comprimé pelliculé sécable.	
G	ZOLPIDEM MERCK 10 mg, comprimé pelliculé sécable.	

Groupe générique : ZOPICLONE 7,5 mg – **IMOVANE 7,5 mg, comprimé pelliculé sécable.**

« La spécialité générique ci-après est modifiée : »

	SPÉCIALITÉS pharmaceutiques	EXCIPIENT à effet notoire
G	ZOPICLONE TEVA 7,5 mg, comprimé pelliculé sécable, TEVA SANTE.	Lactose.

« Les spécialités génériques ci-après sont supprimées suite à une modification de dénomination : »

	SPÉCIALITÉS pharmaceutiques	EXCIPIENT à effet notoire
G	ZOPICLONE IVAX 7,5 mg, comprimé pelliculé sécable.	
G	ZOPICLONE MERCK 7,5 mg, comprimé pelliculé sécable.	
G	ZOPICLONE RPG 7,5 mg, comprimé pelliculé sécable.	

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 17 septembre 2009.

J. MARIMBERT